



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 233-2023  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2023.RRGR.323

Déposée le : 27.11.2023

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Hiltbold (Thun, Les VERT-E-S) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : du  
Direction : Direction des travaux publics et des transports  
Classification : -

## Téléskis et téléphériques à l'arrêt : qui planifie leur démantèlement, qui le réalise et qui paie la facture ?

L'absence pour des raisons climatiques d'une couverture neigeuse garantie en hiver, en particulier à faible et à moyenne altitude, ainsi que la situation financière précaire qui en découle pour les sociétés d'exploitation se sont traduites par l'arrêt d'un grand nombre de remontées mécaniques – en Suisse et aussi dans le canton de Berne. Il n'est pas rare que les installations mises à l'arrêt rouillent et se délabrent, laissées à l'abandon. Les sociétés d'exploitation n'ont guère plus de moyens et le démantèlement en bonne et due forme auquel ces sociétés se sont engagées n'est plus à l'ordre du jour. Ce sont alors les pouvoirs publics qui doivent prendre les choses en main et se charger du démantèlement. L'organisation Mountain Wilderness Suisse a établi une liste des installations mises à l'arrêt, dont huit se situent dans le canton de Berne :

1. Télési Les Places-Oberdörferberg, Grandval
2. Télési Oberi Bodmen, Gstaad
3. Télési Spittelmatte, Kandersteg
4. Télési La Golatte-Montoz, Reconvilier
5. Télésiège St. Stephan-Lengebrand, St. Stephan
6. Télési Lager-Horneggli, Schönried
7. Télécabine Schönried-Rellerligrat, Schönried
8. Télési Schwefelberg-Louigrat, Schwefelberg (Gantrisch)

Dans les années à venir, le déplacement de la limite d'enneigement vers des régions de plus haute altitude en raison du changement climatique est appelé à accentuer la question de la mise à l'arrêt et du démantèlement des téléskis et des télésièges.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. La liste des huit installations mises à l'arrêt (téléskis, télécabine et télésiège) dans le canton de Berne est-elle correcte ? Est-elle exhaustive ou existe-t-il d'autres installations mises à l'arrêt de ce type ?
2. Quel est l'état d'avancement des travaux de démantèlement ou de leur planification ?
3. Qui financera (selon les informations disponibles aujourd'hui) le démantèlement des installations actuellement mises à l'arrêt dans le canton de Berne ?
4. Dans quel cas de figure et dans quelle mesure les pouvoirs publics sont-ils appelés à se charger du financement de ces installations mises à l'arrêt ou à participer à ce financement ?
5. Qui pilote, surveille et contrôle les travaux de démantèlement de ces installations ?
6. Les instruments dont disposent les communes et le canton se sont-ils avérés suffisants pour garantir un démantèlement de ces installations selon un calendrier spécifique, dans le respect des délais et des exigences environnementales ?

Destinataire

– Grand Conseil